

## AESH : Sud Education Champagne Ardenne dénonce des consignes absurdes et maltraitantes

Le 6 mai 2020, Monsieur le DASEN des Ardennes envoie un courrier aux AESH pour les informer sur les conditions de reprise progressive du travail auprès des élèves à partir du 11 mai. Bien que Monsieur le DASEN signe « sachant pouvoir compter sur votre professionnalisme », il joint à ce courrier un document d'aide à l'adaptation des gestes professionnels.

Les AESH montent au créneau. Se sentant invisibilisé-es la plupart du temps, ils et elles font désormais partie des personnels « prioritaires » dont la présence devient indispensable (sauf garde d'enfant et vulnérabilité au Covid-19 cela est précisé)

Le document supposé aider les AESH prodigue manifestement des conseils proches de la maltraitance.

La DSDEN se décharge bien entendu en précisant que ce sont des « conseils non exhaustifs et des exemples à adapter. »

Pourtant, nous y lisons :

questions à se poser	Oui	Non	Modification des gestes professionnels proposée si réponse OUI
Suis-je positionné près de l'élève en classe ?	X		Se positionner <b>derrière l'élève</b> le plus souvent possible. Penser aussi à la <b>distanciation « verticale »</b> ( <b>rester debout</b> plutôt que s'asseoir à côté de l'élève) Penser à <b>ne pas parler à l'élève en vis-à-vis</b> (croiser les regards si proximité obligée)

ou encore :

Suis-je en mesure d'accompagner l'élève hors la classe en conservant une distanciation sociale ?	x		Se positionner <b>derrière.</b> Appliquer la main dans le dos si la voix ne suffit pas <b>Adopter un outil genre « frite de piscine »</b> ou « latte souple matériel EPS » ( le plus facile à désinfecter) pour guider l'élève, chacun tenant une extrémité et ainsi l'AESH n'est pas obligatoirement derrière.
--	---	--	---

Le simple fait d'imaginer l'AESH passant une journée debout, dans le dos d'une personne, sans la regarder en face, est une souffrance imposée à l'accompagnant-e comme à la personne accompagnée !

Le fait de conseiller des outils approximatifs pour aider au déplacement est une négation du professionnalisme et de l'intelligence des AESH.

**Sud Education Champagne Ardenne appelle au retrait de ce document qui nie le professionnalisme des AESH**, et pire cache derrière des expressions nouvelles comme « distanciation verticale » une maltraitance physique mais aussi psychique pour les adultes et les élèves ou personnels accompagnée-es.

**Sud Education dénonce plus généralement le manque de reconnaissance de ces personnels**, la précarité de leurs contrats, les temps partiels imposés, les salaires honteusement bas, et dans le même temps le mépris des élèves et des adultes en situation de handicap.

**Sud Education Champagne Ardenne appelle les AESH à déposer des signalements dans le Registre Santé et Sécurité au Travail**, et à ne pas tenir compte de consignes qui leur semblent absurdes ou maltraitantes, en sachant pouvoir compter sur notre soutien en cas de pression.